Commune de VERS-SUR-SELLE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 03 mars 2021

Affiché le 10/03/2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Madame LEFEBVRE, Messieurs JEUNIAUX, CAPRON, CANDELIER, JACQUESSON, GUY, POURNY et RICHARD

Absents excusés : Mme SALOMÉ ayant donné procuration à M JEUNIAUX, M RIQUIER ayant donné procuration à M GUY, Mmes GAPENNE et ALIGNER

Secrétaire de séance : Monsieur JACQUESSON

Date de la convocation : 26 février 2021

**Ordre du jour.**

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2021.**

M CAPRON fait remarquer qu'à la page 3 il manque la mention que c'est le Conseil municipal qui décide. Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2) Délibérations**

| | |
|---|---|
| **Délibération** | **N° 21/03/01** |

**Objet** : Approbation du compte de gestion 2020 de la commune, dressé par le Receveur

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

| Délibération | N° 21/03/02 |
|---|---|

**Objet : vote du compte administratif**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter le président pour le vote du compte administratif, M. JEUNIAUX, propose sa candidature.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la candidature de M. JEUNIAUX en tant que président pour le vote du compte administratif.

M. GUY présente le Compte Administratif 2020 comme suit :

**Section de fonctionnement**
Dépenses : 503 437.88€
Recettes : 536 688.71€ Résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement : 33 250.83€
- **Section d'investissement**
Dépenses : 86 162.26€
Recettes : 123 446.73€ Résultat de l'exercice 2020 en investissement : 37 284.47€

Le résultat de clôture au 31 décembre de l'année 2020 est de 476 313.88€ répartis comme suit :

**Section de fonctionnement** : 497 513.83€
**Section d'investissement** : - 24 057.54€
**Intégration résultat du CCAS** : 2 857.59€

Suivant la réglementation en vigueur Monsieur le Maire se retire et Monsieur JEUNIAUX demande le vote du compte administratif 2020.
A l'unanimité des membres présents, le compte administratif est approuvé.

| Délibération | N° 21/03/03 |
|---|---|

**Objet : Affectation du résultat**

Suite à l'approbation du compte de gestion 2020 et au vote du compte administratif 2020, le résultat de fonctionnement 2020 est de 500 372.00 €.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 pour la somme de **500 372.00 €** comme suit :

- 476 314.00 € au (002) Excédent antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau).
- 24 057.54 € au (1068) Excédent de fonctionnement capitalisé passé en investissement.

| Délibération | N° 21/03/04 |
|---|---|

**Objet** : **budget primitif 2021**

Monsieur GUY présente le projet du budget primitif 2021 qui se présente comme suit :

**Section de Fonctionnement :**
Dépenses = Recettes = **1 010 369.00€**

**Section d'Investissement :**
Dépenses = Recettes = **124 408.54€**

Les subventions seront attribuées après consultation des associations

Le Budget Primitif 2021 est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la permanence du vendredi après-midi.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le budget primitif

**3) <u>Questions diverses</u> :**

Monsieur le Maire explique que la statue d'Emmanuel BOURGEOIS à beaucoup souffert des intempéries cet hiver. Une réflexion est menée pour la remplacer par une statue en bronze comme elle l'était à l'origine. Un devis a été demandé à un sculpteur, il faut compter environ 10 000€. Une recherche de subventions est en cours. Monsieur le Maire avait vu que le Conseil Régional accordait des subventions pour le petit patrimoine, mais renseignements pris, cette subvention n'est accordée que pour des statues se trouvant en intérieur. Une demande a été adressée au Conseil départemental.

Beaucoup de questions sont posées concernant les travaux du pont de la rue du Moulin, Monsieur le Maire explique que les travaux sont de la compétence d'Amiens Métropole et que la commune n'est en rien décisionnaire. Il précise que le syndicat de la rivière Selle profitera des travaux pour effectuer des travaux de vannages.

Des travaux d'entretien devront également être réalisés sur le pont Emmanuel BOURGEOIS qui depuis la fermeture de la rue du moulin, supporte tout le trafic.

En ce qui concerne la vente par la commune du terrain rue du tour des haies, le service des domaines a été consulté mais celui-ci ne pourra nous donner d'estimation avant la fin juin.

Concernant le dossier déposé en Préfecture pour le plan de relance il n'y a toujours pas de réponse.

**4) <u>Tour de table</u> :**

**Karine LEFEBVRE :** informe qu'en raison de la crise sanitaire il n'y aura pas de chasse aux œufs cette année. Les enfants de la commune sont invités à faire un dessin sur le thème « dessine ton œuf de Pâques » qui doit être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 26 mars. Une distribution de chocolat aura lieu dans les jours suivants pour les participants.
Le but de l'opération étant à terme que la commune reprenne l'organisation de la chasse aux œufs et que celle-ci ne soit plus déléguée, comme c'était jusqu'à présent le cas, au centre de loisirs.

**Jean-Luc JEUNIAUX** : une publication communale sera distribuée la semaine prochaine avec les derniers masques.
Les organisateurs de la course cycliste du grand prix de la Somme recherchent des signaleurs pour la commune de Vers sur Selle. Des précisions seront apportées dans la prochaine publication.

Sans autre question des membres du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire lève la séance à 17 heures 45

Le Maire
E.DUSSART